

SALLES-LA-SOURCE

Coup d'arrêt à la microcentrale

• page 19

cascade de salles la source

Coup d'arrêt pour la microcentrale

La société hydroélectrique de la Vallée de Salles-la-Source qui exploite la microcentrale au-dessus de la cascade du village vient de se voir refuser sa demande d'exploitation de la dérivation du ruisseau Le Créneau. Une décision qui ravit les opposants de l'association Ranimons la cascade ! lesquels se battent depuis de nombreuses années pour la fin de l'exploitation de cette microcentrale et qui n'ont plus de doute, aujourd'hui, sur l'avenir du site. Ils indiquent : « Le préfet de l'Aveyron vient de signer les ar-

rêtés de fermeture définitive de la microcentrale hydroélectrique si contestée et de refus d'autorisation pour la demande d'exploiter déposée en 2006. Le démantèlement de l'installation devrait donc intervenir sans délai, permettant la mise en valeur du site exceptionnel de Salles-la-Source, de ses grottes et de ses cascades. Ranimons la cascade ! salue cette décision et se réjouit de voir enfin aboutir sa mobilisation de 6 ans et 2 mois qui aura suscité environ 400 articles de presse, 150 courriers avec accusé de réception à l'ad-

ministration, huit saisies de la CADA et quatre procès devant le tribunal administratif sans parler d'innombrables manifestations.

L'association qui, durant toutes ces années, a appris la prudence, restera vigilante afin que cette décision soit rapidement exécutée et mette fin à tout retour possible en arrière, par exemple aux termes de nouvelles procédures judiciaires. »

L'exploitant dispose d'un délai de quatre mois pour déposer un recours devant le tribunal administratif.